



## DROIT DES SOCIÉTÉS

# Les nullités des décisions sociales

### Objectif

Le droit des sociétés prévoit un système de nullité dérogatoire du droit commun. En effet, la nullité des actes et délibérations des sociétés obéit à des dispositions particulières énoncées aux articles 1844-10 et suivants du Code civil ainsi qu'aux articles L. 235-1 et suivants du Code de commerce. Cette formation vise à présenter ce système, parfois complexe, dans son intégralité ainsi que les difficultés qu'il soulève, particulièrement dans la SAS. Il s'agira également d'appréhender l'application concrète de ces règles par le juge et de revenir sur l'actualité du contentieux encore abondant. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 6 heures de formation.

### Programme détaillé

**Partie 1 :** Faire le point sur les causes de nullité

- Connaître les causes de nullité de l'article L. 235-1 du code de commerce
- Maîtriser les causes de nullité de l'article 1844-10 du code civil
- Faire le point sur les causes de nullité communes

**Partie 2 :** Faire le point sur l'action en nullité

- Connaître les titulaires de l'action en nullité

- Déterminer l'exercice de l'action en nullité

**Partie 3 :** Faire le point sur le prononcé et les effets de la nullité

- Connaître le prononcé de la nullité : les pouvoirs du juge
- Faire le point sur les effets de la nullité prononcée



Formation animée par

**Elsa  
Guegan**

Professeure de droit privé  
Université de Poitiers

**Tarif : 390 €**



Période  
Du 1 décembre 2023  
au 31 décembre 2024



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau  
Spécialisation



Formation  
E-learning



Thèmes abordés :  
Causes de nullité ; violation  
des statuts ; fraude et abus  
de droit ; la nullité dans la  
SAS ; régime de la nullité ;  
effets de la nullité



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





## DROIT DES SOCIÉTÉS

# Les nullités des décisions sociales

### Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

### Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 6 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

### Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo.
- Quiz permettant d'évaluer les progrès.

### Modalités d'évaluation

#### Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

#### Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz  
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

### Contact

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

### Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com  
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Elsa  
Guegan**

Professeure de droit privé  
Université de Poitiers

**Tarif : 390 €**



Période  
Du 1 décembre 2023  
au 31 décembre 2024



Durée  
6 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau  
Spécialisation



Formation  
E-learning



Thèmes abordés :  
Causes de nullité ; violation  
des statuts ; fraude et abus  
de droit ; la nullité dans la  
SAS ; régime de la nullité ;  
effets de la nullité



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





DROIT DES SOCIÉTÉS

# Les nullités des décisions sociales

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
e-learning@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **390€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

#### Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours

calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.

